

# **Crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 410'000.- pour le Centre de renfort, d'incendie et de secours de la Ville de Delémont (CRISD)**

## **1. PREAMBULE**

Le Centre de renfort, d'incendie et de secours de la Ville de Delémont (CRISD) dispose d'un budget de fonctionnement qui lui est propre. Conformément à la législation cantonale, ce budget, qui est intégré aux comptes communaux, doit être équilibré à moyen terme, ce qui est le cas depuis 2009. Cependant, ce budget de fonctionnement ne permet pas au CRISD de procéder à des investissements importants, pour lesquels il doit, comme tous les autres services communaux, solliciter l'aval du Législatif. De manière à rendre plus transparent le budget d'investissements du CRISD à moyen terme, le Conseil communal avait invité le corps en 1996 à présenter des planifications financières établies sur 4 ans (crédits-cadre 1996-2000 et 2011-2014). Les crédits-cadres pour les périodes 2001-2004, 2005-2008, 2011-2014 ont été établis de manière identique. Le projet de crédit-cadre 2017-2021 reprend la même logique que les anciens crédits-cadres.

## **2. DEVELOPPEMENT**

L'évolution des moyens techniques de lutte contre le feu, ainsi que l'extension régulière des missions confiées au CRISD (qui est centre de renfort pour le district de Delémont, celui des Franches-Montagnes pour certaines missions, et pour tout le canton dans le domaine GIAC - Groupe d'intervention atomique chimique) impliquent l'acquisition de matériel sophistiqué, onéreux et important. La nouvelle Loi cantonale sur les Services d'incendie et de secours (SIS), entrée en vigueur en janvier 2002, a confirmé encore le renforcement du rôle du Centre de renfort. La clause du besoin pour le matériel de lutte contre les inondations et le remplacement du véhicule d'officier de service étant justifiée, l'Etablissement cantonal d'assurances, ECA Jura, accordera les subventions traditionnelles pour un centre de renfort. Partant de ce principe, le présent crédit-cadre est net. Sur le tableau annexé, pour chaque objet, l'indication du taux usuel de subventionnement par l'ECA Jura, est indiqué. Comme on pourra le constater en prenant connaissance de la liste annexée, les investissements suivants, classés en trois groupes, sont préconisés :

### **A. Bâtiment rue St-Michel**

#### **Peinture des façades extérieures**

Le bâtiment St-Michel 10 a été construit en 1989 et nécessite un entretien permanent. La peinture de certaines parties des façades et des avant-toits métalliques du hangar St-Michel 10 se dégrade fortement, voire a quasiment disparue en certains endroits. Il est nécessaire de faire repeindre ces façades et avant-toits. La peinture de ces avant-toits, à nouveau rouge à l'époque, a été refaite il y a environ 10 ans. Le rouge ne résiste pas aux rayons du soleil et aux conditions climatiques qui font passer la couleur. Ces parties extérieures seront repeintes en gris clair et gris moyen.

#### **Peinture du musée**

Le matériel utilisé par nos ancêtres et exposé au musée doit être mis en valeur. La construction du hangar St-Michel 8 a libéré un local au sous-sol du bâtiment et nous avons pu y réaliser un musée en partie en collaboration avec le Musée jurassien d'art et d'histoire. Dans un premier temps, les pompiers ont mis en place une scénographie basique. Ce musée prend de l'essor et est visité régulièrement par les guides de la Vieille Ville, qui l'ont inclus dans le tour de la Vieille Ville. Nous nous sommes approchés de professionnels de la scénographie, qui travaillent en collaboration avec le Musée jurassien, et avons confié un mandat d'étude, financé par le budget de fonctionnement 2017. Selon le résultat de l'étude, il sera nécessaire de faire des travaux de peinture.

#### **Peinture des halles 1 & 2, salles théorie**

La peinture des sols et des murs des halles, salles, centrale radio, date de 1989 et des travaux doivent être entrepris afin de rafraîchir les sols et les murs.

#### **Verrières de toiture**

Des verrières de toiture, datant de 1989, traversent les toits des halles A 1 et A 2 du nord au sud, ainsi qu'une partie de l'habitation au 1<sup>er</sup> étage. Ces verrières jouent actuellement le rôle de serre, à savoir très chaud en été et froid en hiver. A noter qu'aucun store extérieur sur les verrières, permettant de créer une zone d'ombre en cas de fort ensoleillement, n'est installé, sauf dans la partie appartement. Le bilan énergétique du bâtiment s'en trouvera amélioré.

#### **Fenêtres**

Les fenêtres des locaux du CRISD datent de 1989 et les valeurs isolantes des fenêtres et vitrages correspondaient au standard d'isolation de l'époque, mais plus à celui appliqué aujourd'hui. Certaines garnitures de fenêtres sont en mauvais état. Le bilan énergétique du bâtiment s'en trouvera amélioré.

### Aménagement partie administrative

L'appartement au 1<sup>er</sup> étage sera réaménagé en partie administrative. Des travaux d'électricité et d'informatique, de réfection de revêtement de sol, de peinture, de climatisation, de système de fermeture ainsi que l'achat de mobilier seront nécessaires.

#### Note générale :

*Il faut préciser que, dans le courant de la période d'utilisation de la partie A) du présent crédit-cadre, il est envisageable que d'autres travaux urgents et indispensables, non prévus à ce stade, s'imposent. La priorité leur sera donc donnée au détriment de certaines interventions décrites ci-dessus, qui se révéleraient moins urgentes.*

## B. Achat de matériel - SIS Delémont

### Matériel contre les inondations

Le plan d'alarme *Delémont marée basse* (DMB) a prévu et fait réaliser un certain nombre de mesures constructives tout au long de la Sorne afin de préserver la ville des inondations. Cependant, une protection globale ne peut pas se faire sans la mise en place de mesures mobiles, principalement le long du déversement du surplus d'eau de la Sorne depuis la rue de la Jeunesse jusqu'à la route de Moutier, après le nouveau bâtiment Strate J. Il faut donc acquérir du matériel spécifique à mettre en place en cas de prévisions de fortes précipitations. A noter que le montant prévu dans le crédit-cadre 2011-2014 de Fr. 100'000.- n'a pas été utilisé, le matériel n'ayant pas été acheté avant une étude complète sur tout le tronçon de la Sorne à travers Delémont. Cette étude est aujourd'hui terminée.

## C. Investissements avec participation financière de la Caisse du district - CRISD

### Véhicule d'officier de service

Le véhicule d'officier de service actuel, modèle Honda CRV, a été acquis en 2007. L'amortissement financier est terminé depuis quelque temps déjà. Le véhicule doit être remplacé en fin d'année 2017, après 10 ans d'utilisation. Dès 2002, les communes desservies par le Centre de renfort participent financièrement à l'exploitation de ce dernier, via la caisse de district et le contrôle de l'autorité de surveillance du Centre de renfort de Delémont.

## 3. FINANCEMENT

Les acquisitions proposées dans le présent crédit-cadre ne pouvaient pas être planifiées à l'avance, les travaux d'études n'étant pas terminés avant ce jour.

Ce crédit-cadre sera financé par un emprunt, dont la charge annuelle sera portée chaque année au compte de fonctionnement du CRISD. La charge financière, après déduction des subventions de l'ECA JURA, s'élèvera au maximum à Fr. 32'800.- / an.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			410'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier		X	Voir remarque ci-dessous
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée		X	
Prélèvement comptable sur un fonds existant		X	Fonds No
Solde du fonds au 31.12.2016			
Financement nécessaire par voie d'emprunt			410'000.-

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2 % = 50 ans)	5 %	20'500.-
Durée de l'amortissement comptable	20 ans	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		12'300.-
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>32'800.-</b>

\* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long terme. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

Remarque : ce crédit-cadre n'a pas été inclus dans le plan financier de la commune car les montants des 3 rubriques, A), B) et C), n'ont été connus que ces dernières semaines.

#### **4. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal veillera, à nouveau, au respect de l'enveloppe ainsi définie et s'assurera que les subventions soient régulièrement demandées aux organismes cantonaux compétents et elles sont déduites du présent crédit.

Ce crédit-cadre, prévu dans la planification financière des investissements autofinancés, a obtenu le préavis favorable de la Commission du SIS et de la Commission des finances. La Commission de surveillance du centre de renfort de Delémont a donné également un préavis favorable pour les objets qui la concernent. La Commission de la mairie a préavisé favorablement ce crédit.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit-cadre et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 octobre 2017

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 30 octobre 2017 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission du SIS, de la Commission de surveillance du centre de renfort de Delémont, de la Commission de la mairie et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### arrête

1. Le crédit-cadre 2017-2021 de Fr. 410'000.- pour le Centre de renfort, d'incendie et de secours de la Ville de Delémont (CRISD) est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 novembre 2017